

## VIOLENCES VERBALES ET PHYSIQUES

# Les inspecteurs sont vent debout

**Victimes d'agressions lors des examens pratiques, les IPCSR tirent le signal d'alarme. Ils dénoncent les défaillances de l'annonce différée des résultats, les fraudes à l'examen théorique et l'absence de mesures pour les protéger. Ils ont été reçus le 28 juillet 2023 par la DSR.**

Depuis cinq ans, les inspecteurs au permis de conduire (IPCSR) font face à de nombreuses agressions verbales et physiques. Injuriés sur les centres d'examen (majoritairement lors des passages du permis B), ces agents de l'État sont menacés de mort, insultés, voire agressés physiquement lorsque les candidats sont en échec ou comprennent qu'ils vont l'être. « Sur les six premiers mois de 2023, il y a eu 32 agressions, là où il y en avait eu 22 en 2022, soit une hausse de 40% en un an », affirme **Maxime Bourgeois**, secrétaire national du Syndicat autonome national des experts de l'éducation routière et de la sécurité routière (SANEER). « Nous sommes en permanence sur nos gardes quand un candidat montre des signes d'agacement ».

Même constat pour **Stéphane Besanceney**, secrétaire général adjoint du SNICA-FO, le Syndicat national des inspecteurs, cadres administratifs du permis de conduire et de la sécurité routière. « Les conditions de travail sont de plus en plus compliquées. Quand un inspecteur débute sa journée en se faisant insulter, c'est difficile pour lui d'examiner 12 autres candidats. »

## Des résultats trop rapides avec RdvPermis

Selon les responsables syndicaux, le phénomène a toujours existé mais il s'est amplifié



Stéphane Besanceney, secrétaire général adjoint du SNICA-FO

avec RdvPermis, comme ils l'ont expliqué à la déléguée interministérielle, **Florence Guillaume**, qui les a reçus le 28 juillet dernier. « Nous avons mis 13 ans pour obtenir cette mesure qui a contribué à apaiser le climat pendant un certain temps. Or, depuis l'instauration de RdvPermis, le système a des failles et communique les résultats dans les heures qui suivent l'examen », affirme Stéphane Besanceney. Un temps trop court qui ne permet pas de faire redescendre la pression des candidats recalés. « Certains



Maxime Bourgeois, secrétaire national du SANEER.

n'hésitent pas à revenir le lendemain pour en découdre avec l'examineur », affirme Maxime Bourgeois. C'est pourquoi, ils ont demandé que le délai de publication de 48 heures soit respecté.

## Trop de fraudes à l'ETG

Selon eux, cette violence des comportements découle du refus de la sanction. « La majorité des candidats n'a jamais passé un examen et n'a jamais été confrontée à un échec, à une autorité qui sanctionne. Comme ils ne gèrent pas leur frustration, ils « explosent », analyse Stéphane Besanceney. Des phénomènes aussi plus marqués depuis l'externalisation de l'ETG. En cause : les fraudes où des candidats « décrochent » l'examen sans l'avoir passé ou l'obtiennent par complaisance. Conséquences : les IPCSR se retrouvent face à des candidats qui n'ont pas les connaissances théoriques requises. « Nous étions contre la privatisation de l'examen théorique car nous estimons que c'est de la marchandisation. Cela décrédibilise le métier », déclare le représentant du SNICA-FO. Or les contrôles d'identité et de vérification de la validité de l'ETG incombant à l'IPCSR, sont régulièrement sources de conflit. « Tous les jours nous sommes confrontés à des candidats qui n'ont pas

Source : DSR

Année	Nombre d'agressions	Types d'agression		
		Agressions verbales	Agressions verbales et menaces	Agressions physiques
2014	13	9	1	3
2015	13	10	2	1
2016	15	8	5	2
2017	28	15	10	3
2018	79	47	26	6
2019	60	32	26	2
2020	25	6	17	2
2021	36	15	17	4
2022	38	20	11	7
Total	307	162	115	30

## La DSR est consciente du problème

Interrogée par *La Tribune des Auto-Écoles*, la Délégation à la Sécurité routière a répondu par écrit : « Nous déplorons une augmentation sensible des agressions à partir de 2018-2019 qui a été ralentie en 2020 et 2021 en raison des mesures de confinement liées à la crise sanitaire et des annulations et reports de nombreux examens du permis de conduire. L'année 2022 s'est caractérisée par 38 agressions au total, en augmentation par rapport à 2020 et 2021. Ces agressions sont essentiellement verbales, parfois accompagnées de menaces, notamment de mort. Mais elles se traduisent également par des agressions physiques, qui représentent 18 % des agressions. Cette proportion est en hausse inquiétante, la part moyenne des agressions physiques sur les 9 années (2014 à 2022) étant d'environ 10%. Notre inquiétude et notre préoccupation sont d'autant plus fortes que le premier semestre 2023 totalise déjà 41 agressions, soit un nombre plus élevé que pour l'année 2022 toute entière. Des agressions verbales de plus en plus violentes, assorties de menaces de mort, et six agressions physiques, soit 14% des agressions.

La grande majorité des agresseurs sont des candidats. Toutefois, trois d'entre eux l'an passé étaient des accompagnateurs du candidat/de la candidate et deux étaient des enseignants de la conduite, ce qui est d'autant plus inadmissible. En l'état actuel de la réglementation, le préfet peut en cas d'urgence justifiée par des faits passibles d'une des condamnations mentionnées aux articles L. 212-2 et R. 212-4 du Code de la route, suspendre l'autorisation d'enseigner en cas d'agression d'un inspecteur par un enseignant de la conduite ou par un gérant d'une auto-école.

La Délégation à la Sécurité routière et la Direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, en charge des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et de tous ceux qui font passer des examens du permis de conduire, agissent et

réagissent pour les défendre et les aider dans leurs démarches d'écoute et de réparation. La DSR entend aussi renforcer ses actions en vue de garantir une sécurité accrue de ses agents. Des mesures en ce sens sont en discussion, en lien avec les organisations syndicales représentatives des IPCSR. Face à cette montée de violences verbales ou physiques, la réponse est collective. Au-delà des actions de l'administration, l'ensemble des acteurs impliqués dans l'écosystème des examens du permis de conduire, dont les établissements d'enseignement de la conduite sont des acteurs majeurs, ont un rôle majeur à jouer pour concourir à lutter contre ses agressions.

En 2023, au-delà des seules agressions verbales, en général des insultes, 30% des agressions verbales sont accompagnées de menaces de mort sur l'IPCSR et/ou ses proches, sous prétexte que le candidat sait ou dit qu'il saura facilement où l'IPCSR habite. C'est extrêmement angoissant pour les victimes qui craignent pour elles mais surtout pour leurs familles. Nous déplorons déjà 6 agressions physiques en 2023, inadmissibles bien sûr, dont les auteurs répondront devant les tribunaux. Les exploitants d'établissements d'enseignement de la conduite ou les enseignants de la conduite doivent absolument se sentir très concernés par ces agressions car ils portent une partie de la solution. Le message responsable et préventif qu'ils délivrent à leurs candidats sont indispensables pour une lutte efficace contre les agressions d'IPCSR.

Enfin, qu'elles soient verbales ou physiques, presque toutes les agressions se traduisent par des arrêts de travail plus ou moins longs de l'IPCSR agressé(e). La mobilisation collective contre les agressions a pour objectif majeur d'éviter de nouvelles victimes. Il convient aussi de rappeler qu'éviter une victime, c'est aussi éviter un arrêt de travail consécutif à une agression impactant le calendrier de passage des examens du permis de conduire du département concerné, et cela pour toutes les auto-écoles du département. » ■

eu le Code. L'année dernière, la DSR évaluait à 40% le taux de fraude visible à l'ETG », déclare Stéphane Besanceney. Aussi les syndicats réclament l'instauration d'un délai de 48 heures avant de pouvoir se représenter à l'épreuve théorique.

### Augmenter les contrôles et les sanctions

Autre constat : la baisse du niveau de formation des candidats. Maxime Bourgeois pointe du doigt la baisse du taux de réussite qui est passé de près de 60% en 2022 à 50% sur les six premiers mois de 2023. « Forcément, le risque d'agression augmente proportionnellement. » C'est pourquoi les IPCSR demandent un renfort des contrôles pédagogiques des centres de formation et des auto-écoles. « Quand, après 20 heures de conduite, un élève s'entend dire qu'il a le niveau pour passer l'examen et que nous lui signalons qu'il a des lacunes, il ne comprend pas ! »

Surtout, les organisations professionnelles souhaitent un renforcement des sanctions pour les agresseurs. Actuellement, ils encourrent deux mois d'interdiction administrative de se représenter à l'examen en cas d'agression verbale et six mois lors de violences physiques. Le SNAEER souhaiterait porter ces sanctions à l'équivalent du délai médian pour obtenir une place d'examen dans le département concerné + un mois dans le premier cas et à un an pour le second. « De plus, nous souhaiterions que la sanction administrative soit concomitante avec la sanction judiciaire et que le candidat ne puisse plus se représenter sur le centre d'examen où il a commis l'agression », indique Maxime Bourgeois.

### Demande d'audits des centres d'examens

Autre revendication : l'audit des centres d'examen. « C'est prévu dans une circulaire, mais ces contrôles ne sont déclenchés que lorsqu'il y a eu agression », déplore Stéphane Besanceney. Ces audits permettent de détecter les points faibles. « Certains collègues exercent leur mission sur un bout de trottoir. Quand les candidats attendent leur tour sous la pluie ou en plein soleil, ils sont à cran lorsqu'ils montent dans la voiture », souligne Maxime Bourgeois qui demande également que les centres soient équipés de vidéo-surveillance et que les IPCSR ne se retrouvent pas seul sur un centre.

Sensible à ces revendications, la déléguée a indiqué qu'une campagne de communication sur les sanctions encourues (affiche avec paire de menottes) sera diffusée dès septembre 2023 dans les BER et les auto-écoles. Enfin, elle a indiqué vouloir revoir les syndicats d'ici fin septembre. ■

Christine Cabiron